Santé-Loi

que les gens trouvent dans l'enveloppe contenant leur chèque ou qu'ils lisent lorsqu'ils font la queue à la banque, on leur dit qu'un problème se pose. A force d'en entendre parler les gens finiront par le croire et à s'imaginer que ce projet de loi est nécessaire pour le résoudre.

C'est ce que nous faisons ici, nous parlons d'un mythe, d'un fantôme. Nous étudions un projet de loi qui prétend résoudre un problème existant. Le gouvernement n'est peut-être pas très intelligent, mais il n'est pas non plus entièrement stupide et il a donc introduit dans le débat deux notions qui permettent d'entretenir ce mythe qu'il a réussi à créer avec le temps. Il utilise donc deux expressions la surfacturation et le ticket modérateur qui sont devenues un anathème pour de nombreux Canadiens, deux grands fléaux du régime de soins de santé, même s'ils n'ont absolument rien à voir avec le manque de crédits affectés au régime.

Sauf erreur, aucun député à cette Chambre ou à n'importe quelle assemblée législative provinciale du pays ne désire que la surfacturation ou le ticket modérateur soit imposée aux patients qui sont les consommateurs des services de santé. Nous voulons tous un régime tout à fait gratuit, mais c'est le financement qui pose un problème. Comment pourra-t-on financer ce régime? Les provinces qui n'ont pas les ressources voulues pour le financer doivent, dans certains cas, avoir recours au ticket modérateur ou à une autre méthode permettant de payer les honoraires des médecins; or, la plupart du temps, il s'agit de la surfacturation.

C'est user d'un faux prétexte que de prétendre que la surfacturation et le ticket modérateur sont des fléaux en eux-mêmes qui n'ont rien à voir avec les crédits que le gouvernement affecte aux services de soins de santé du Canada. En fait, c'est plus qu'un prétexte, c'est une imposture, car le gouvernement a des motifs inavouables. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est chargée d'administrer cet énorme régime de santé le sait fort bien. Elle n'ignore pas que la surfacturation et le ticket modérateur qu'utilisent les provinces n'ont d'autre objet que de permettre d'assurer les services de soins de santé nécessaires. Pourtant, elle les isole et prétend qu'ils constituent un fléau qui menace l'universalité. Rien ne peut être plus éloigné de la vérité.

• (1530)

Ici, nous luttons constamment pour empêcher le gouvernement de créer des impressions, au lieu de présenter des faits. Ce n'est là qu'un exemple de plus, et nous devons nous y opposer. Cependant, le problème c'est que nous voulons, à l'instar de tous les Canadiens, préserver le régime de soins de santé et l'améliorer même. C'est le désir de tous. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) use d'un prétexte fallacieux lorsqu'elle prétend que certains veulent s'en prendre au régime de soins de santé et que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne désirons pas le bien-être des Canadiens? C'est tout à fait ridicule et sans fondement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à l'instar de tous les députés de la Chambre, sait fort bien que c'est tout à fait faux.

Le problème réside dans la qualité des soins de santé assurés au Canada, un point c'est tout. Quel genre de régime désironsnous? Par quelle sorte de personnel médical voulons-nous être soignés dans les hôpitaux? Comment voulons-nous que les salles d'opérations soient équipées lorsque nous devons être opérés? Quel genre de lits d'hôpitaux voulons-nous? Automatiques, ou à manivelle? Tous ces détails font partie du régime et on doit décider dans chaque cas. Cependant, la question globale est: Voulons-nous un régime de soins de santé qui n'ait rien à envier à celui de n'importe quel pays industrialisé, voire du bloc de l'est ou du monde entier? Si nous posons la question à des Canadiens sensés, ils répondront immédiatement qu'ils veulent ce qu'il y a de mieux et qu'ils trouveront bien le moyen de le financer.

Il se trouve que j'ai été concerné de près par les soins de santé pendant pas mal de temps. J'étais un jeune avocat du cabinet du procureur général de la Nouvelle-Écosse à la fin des années 50, lorsque le régime de soins hospitaliers a été présenté. Je peux dire à la Chambre qu'il s'est agi là d'une expérience traumatisante pour le gouvernement Stanfield d'alors, car M. Stanfield et ses collègues savaient fort bien que ce régime serait extrêmement coûteux pour la Nouvelle-Écosse. En 1984-1985, les faits leur ont donné raison, puisque la Nouvelle-Écosse consacre 24.5 p. 100 de son budget total soit un quart des dépenses gouvernementales aux soins de santé. M. Stanfield savait, à la fin des années 50, quel fardeau un régime de soins hospitaliers constituerait pour les habitants et les contribuables de la Nouvelle-Écosse. Il y a pensé longtemps, mais la Nouvelle-Écosse a fini par adhérer, reconnaissant qu'il n'y avait rien de plus important que la santé de ses citoyens. Pour la Nouvelle-Écosse, il n'y a rien de plus important que d'avoir des citoyens en bonne santé. Nous pourrions dire cela de n'importe quelle partie du Canada. Rien n'est plus important que la santé.

Monsieur le Président, à mon âge, on se rend compte un peu plus chaque jour, que notre bien le plus précieux, c'est notre santé. Une fois de plus, laissez-moi souligner le fait que personne n'a la moindre intention de nuire à notre régime sanitaire. Le problème est le suivant: Comment le financer et à quel niveau l'utiliser, c'est-à-dire quel niveau de soins doit-on accorder aux patients?

Quoi que prouvent les statistiques présentées, il y a eu une diminution des fonds accordés par le gouvernement fédéral aux provinces. Cela est très net dans les tableaux fournis par la province de Nouvelle-Écosse qui montrent que les paiements de transfert du gouvernement du Canada en 1984-85, correspondaient à 40.6 p. 100 des recettes, c'est-à-dire de la totalité de ce que reçoit la province de Nouvelle-Écosse. En 1983-84 ce chiffre était de 43.5 p. 100. Par conséquent il y a bien diminution. On peut nous montrer n'importe quels chiffres à la Chambre et ailleurs, il n'en demeure pas moins que la contribution du gouvernement féréral aux provinces, particulièrement à celle de Nouvelle-Écosse, diminue.

Ne nous leurrons pas et n'essayons pas de jouer avec les statistiques pour leurrer les gens. Tout finit par se retrouver. La vérité, on peut la voir à l'hôpital et dans le cabinet du médecin et dans tous les services où nous devons payer. C'est là que les dollars manquent. Les murs lézardés, le matériel rouillé, partout où nous allons, en témoignent. Je dois dire aux députés du parti libéral qui continuent à prétendre que la loi canadienne sur la santé constitue une amélioration, qu'ils devraient visiter les hôpitaux et les endroits où se donnent des soins et ils verraient qu'il n'y a pas d'amélioration. Tout cela prouve de façon flagrante que les soins au Canada se dégradent. Leur qualité baisse. Il n'y a pas un professionnel de la